



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
Arrondissement de Nice
COMMUNE DE ROURE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE 25 OCTOBRE 2025

Afférents au Conseil : 10

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la convocation : 21/10/2025

Date d'affichage : 21/10/2025

Voix pour : 4 Voix contre : 3

Voix abstention 1

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq octobre à seize heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Roure, sous la présidence de Yanne SOUCHET, Maire de Roure.

Présents : Patrice AVELLA, Alexandre FERRARI, Stéphane GIRERD, Nadine SINIBALDI, Jean-Louis LELEU, Michèle LEFEBVRE Annie LUTHRINGER.

M. AVELLA n'a pas pris part à la délibération ni au vote.

Absents représentés : Adoracion AVIAS procuration à Yanne SOUCHET

Absents non représentés : Jean Claude LINCK,

M. GIRERD Stephane a été nommé secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 43 : ANNULE ET REMPLACE LA VENTE D'UN TERRAIN COMMUNALE K 588

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande écrite du 24 avril 2025 (ci-jointe et consignée dans le compte rendu du Conseil Municipal du 30 avril 2025) pour l'achat d'un terrain, formulée par Monsieur & Madame AVELLA Patrice et Nathalie, concernant la parcelle communale, cadastrée section K588, d'une superficie de 70 m².

Le Maire propose de fixer le prix à 5 euros le m², ce qui correspond à un montant total de 350 euros TTC. Les frais de notaire étant à leur charge.

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés :

- ACCEPTE** de vendre la parcelle communale cadastrée section K 588 à Monsieur & Madame AVELLA Patrice & Nathalie, moyennant la somme de 350 euros TTC.
- CHARGE** le notaire de l'acquéreur de la rédaction de l'acte authentique à intervenir.
- DONNE** pouvoir au Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à ROURE les jours mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 30 octobre 2025

Et publication ou notification

**Madame Le Maire
Yanne SOUCHET**

